ID: 066-200049211-20230322-D202326-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

00 00 00 00 00 00 00

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO 00 00 00 00 00 00 00

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO

Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 46

Ont participé au vote : 56

Contre: 0 Pour : 56 Abstention: 0 Date de la convocation: 18 JANVIER 2023 L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT SIX JANVIER, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.

Objet:

Groupement Final d'Utilisateur

adhésion à la SPL PO **Aménagement**

ASSISTAIENT A LA SEANCE: Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.

<u>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</u> Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Johanna MESSAGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART.

N° d'Ordre : 26-23

ABSENTS EXCUSES:

Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.

Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT

Le Président,

RAPPELLE que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales a créé en 2010 la SPL (société publique locale) PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT, et détient 41.54% du capital social de 412 000€.

DIT QUE cette forme de société, dans laquelle les collectivités territoriales sont les uniques actionnaires, intervient dans le domaine de l'aménagement et de la construction de superstructures, et a la particularité de pouvoir travailler « in house » avec ses actionnaires, c'est-à-dire sans devoir être mise en concurrence.

RAPPELLE que la communauté de communes a adhéré au Groupement Final d'Utilisateurs (GFU) proposé par le Conseil Département dans le cadre du déploiement de la fibre, avec notamment pour objectif la sécurisation des données, la conformité des systèmes, la modernisation et la performance des services aux usagers

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le 22/03/2023



ID: 066-200049211-20230322-D202326-DE

FAIT PART qu'afin d'assurer l'efficacité et la réussite de cette opération, la communauté de communes souhaite pouvoir se faire accompagner par un professionnel reconnu en la matière. La SPL PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT, organisme semi-public, répond parfaitement à cette attente. La communauté de communes pourra donc négocier directement de gré à gré un contrat avec la SPL à cet effet.

PROPOSE au Conseil de participer au capital de la SPL PYRENEES-ORIENTALES AMENAGEMENT en rachetant au Conseil Départemental 75 actions de la société pour un montant de 750 €.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

ACCEPTE de participer au capital de la SPL PYRENEES-ORIENTALES AMENAGEMENT en rachetant au Conseil Départemental 75 actions de la société pour un montant de 750 €.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 14 mars 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

ener-Oriento

Jean-Louis JALLAT.